



Kolly Gabriel, Gaillard Bertrand

Pistes cyclables lors d'entretiens routiers : quelles sont les pratiques de la DAEC ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 27.09.21

DAEC

Dépôt

Les axes routiers suivants ont fait l'objet d'un entretien durant cet été : Corbières-Echarlens et Villarvolard-Botterens.

Nous avons été très surpris de constater que malgré les travaux d'importance qui ont été réalisés (accotements refaits, goudron neuf, notamment), ces axes ont été rénovés sans aménager de pistes cyclables. Ces routes ne seront certainement pas réfectionnées avant de nombreuses années et donc elles demeureront sans piste cyclable durant encore longtemps.

Il est à relever que la route Villarvolard-Botterens se situe sur l'axe le plus direct pour les cycles entre la gare de Fribourg et le pôle touristique cantonal de Jaun-Charney.

Il est, à notre avis, inadmissible que le Conseil d'Etat respectivement la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) développe le réseau de pistes cyclables uniquement dans les centres urbains et donc laisse ouvertement de côté les régions périphériques.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi les travaux sur ces deux axes ont-ils été effectués sans aménager des pistes cyclables ?
2. L'entier des entretiens routiers de grande ampleur ne devrait-il pas inclure systématiquement des pistes cyclables ?
3. Combien de km de routes le canton de Fribourg a-t-il entretenus (accotements et bitume refaits) en 2019 et en 2020 ? Sur ces réfections, combien de km de pistes cyclables ont-ils été aménagés ? Combien l'ont été dans les régions périphériques hors des centres urbains ?

—